



Habitat de la Vienne

05 49 45 66 76

contact@habitatdelavienne.fr

Partenaires

- Département de la Vienne
DHANT (Direction de l'Habitat,
de l'Aménagement numérique
et des Technopoles)
- CAUE

Définition et enjeux publics

L'aménagement du territoire communal est l'une des principales responsabilités de la commune. Dans le Département de la Vienne, l'Office public, Habitat de la Vienne, accompagne les collectivités pour les aider à répondre aux besoins de construction, de maîtrise d'ouvrage et d'aménagement foncier.

Entourés de spécialistes choisis pour leurs compétences, l'Aménageur Habitat de la Vienne sait concevoir et réaliser de nouveaux quartiers d'habitat agréables à vivre et bénéficiant d'équipements publics durables. De l'étude de faisabilité à la prise en compte des attentes du marché commercial local, Habitat de la Vienne vous conseille dans la gestion et le suivi des travaux d'aménagement.

Les bénéficiaires

Communes et EPCI

Les opérations concernées

Construction de lotissements ou de quartiers

L'accompagnement proposé

- Conseil en aménagement
- Montage de dossier
- Réalisation de travaux - Maitrise d'ouvrage déléguée
- Coordination des métiers et des entreprises

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Information, conseil, présentation des procédures et démarches
- Prise de contact / 1^{er} entretien / visite sur site

Définition et formalisation du besoin

- Etude de pré-faisabilité (études réglementaires, études d'impact environnemental, définition du programme en lien avec les attentes des ménages...)
- Répertoire les financements mobilisables en fonction des objectifs
- Montage du dossier (réaliser les études de programmation et de faisabilité économique)

Accompagnement ciblé

- Aménageur
- Maitrise d'ouvrage

Le guide de référence

Schéma départemental de l'Habitat